



Écrire ensemble une nouvelle histoire pour l'espace naturel de Boudré

Mandat de participation



Le mandat de participation citoyenne est un document socle qui consolide l'engagement entre les élus et les citoyens, précise les objectifs, les modalités, les sujets mis en participation et la suite donnée à la concertation.

Pourquoi le Conseil départemental engage-t-il cette démarche ?

Situé à Seiches-sur-le-Loir, l'Espace Naturel Sensible (ENS) de Boudré est un vaste refuge pour la biodiversité qui s'étend sur près de 1000 hectares dont 516 ha appartenant au Département. En s'engageant dans une démarche de valorisation de l'espace naturel de Boudré, le Département poursuit aujourd'hui un double objectif : **préserver le site de Boudré et sa biodiversité exceptionnelle**, tout en **facilitant l'accueil du public dans une logique de sensibilisation aux enjeux environnementaux**.

Afin d'associer l'ensemble des parties prenantes aux réflexions, le Département s'engage dans une démarche de concertation associant les usagers du site, acteurs locaux, institutions et habitants.

Les objectifs de la concertation sont les suivants :

- Enrichir le diagnostic de site réalisé dans le cadre des premières phases d'études,
- Recueillir des propositions pour valoriser le site et sensibiliser le public aux enjeux environnementaux,
- Nourrir la programmation pour concevoir un site en cohérence avec les usages et attentes des habitants.

Quel est le public concerné par cette démarche de participation ?

Tous les habitants du Maine-et-Loire sont invités à participer à cette concertation

- > Les usagers actuels ou potentiels de l'espace naturel de Boudré,
- > Les acteurs économiques du secteur (agriculteurs, artisans...),
- > Les propriétaires privés du territoire de l'ENS,
- > Les visiteurs réguliers ou occasionnels (marcheurs, chasseurs, pêcheurs...)
- > Les scolaires

Quelles sont les thèmes de la concertation ?

- > Comprendre et observer la biodiversité,
- > Préserver la biodiversité
- > Accueillir le public tout en respectant la biodiversité locale,
- > Valoriser et animer le site et son patrimoine.

Quels sont les invariants pour cette démarche ?

Dans le cadre de la valorisation de l'ENS de Boudré, le Département de Maine-et-Loire a défini un certain nombre d'invariants qui ne sont pas soumis à la concertation.

Ainsi, le projet a vocation à :

- > Développer une offre d'accueil du public visant à faire découvrir la faune et la flore du site et à sensibiliser à l'environnement,
- > Créer une Maison de la biodiversité sur site,
- > Poursuivre les objectifs du plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible (ENS)
- > Respecter le plan d'aménagement forestier,
- > Maintenir une activité agricole sur la ferme de la Gayonnière.

Les contributions liées à ces sujets seront néanmoins écoutées et transmises aux différents interlocuteurs en charge de ces sujets.

Quelles sont les modalités et les étapes de la démarche ?

Afin de favoriser la participation du plus grand nombre, différentes modalités de participation sont proposées du 06 mars au 13 mai 2023 :

- > La réalisation d'entretiens menés avec les parties prenantes et acteurs du territoire ;
 - > Un formulaire en ligne et une cartographie participative, pour enrichir la phase de diagnostic et partager la vision de Boudré (disponible sur www.maine-et-loire.fr/boudre)
 - > Des ateliers de concertation
- **Samedi 18 mars de 10h00 à 13h00 à l'hippodrome de Boudré** : balade exploratoire et participative grand public. (*Inscription nécessaire www.maine-et-loire.fr/Boudre*)
 - **Mercredi 12 avril de 13h30 à 17h00 à l'Hôtel du Département** : atelier d'approfondissement des thèmes de concertation. (*Sur invitation*).
 - **Samedi 13 mai de 10h30 à 12h30 à l'hippodrome de Boudré** : atelier grand public de définition d'actions à mener sur l'ENS de Boudré. (*Inscription nécessaire www.maine-et-loire.fr/boudre*)

> Une restitution de la concertation

Mercredi 5 juillet de 18h00 à 20h00 à l'hippodrome de Boudré : réunion publique de bilan de la concertation. (*Inscription nécessaire www.maine-et-loire.fr/Boudre*)

Durant toute la durée de la concertation, la page dédiée sur www.maine-et-loire.fr/boudre sera accessible à l'ensemble des parties prenantes pour s'informer sur le projet.

À quoi va servir votre contribution ? Les engagements de la collectivité :

Le Département de Maine-et-Loire s'engage à :

- Livrer au lancement de la démarche toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension des sujets portés par la concertation,
- Analyser techniquement et politiquement les propositions formulées par les personnes ayant pris part à la concertation,
- Rendre compte des arbitrages politiques réalisés à l'issue de la concertation.



CS 94104 - 49 941 ANGERS CEDEX 9